

Avis du Conseil scientifique COVID-19 16 mars 2020

Membres du Conseil scientifique :

Jean-François Delfraissy, Président
Laëtitia Atlani-Duault, Anthropologue
Daniel Benamouzig, Sociologue
Lila Bouadma, Réanimatrice
Simon Cauchemez, Modélisateur
Pierre Louis Druais, Médecine de Ville
Arnaud Fontanet, Epidémiologiste
Bruno Lina, Virologue (excusé)
Denis Malvy, Infectiologue
Yazdan Yazdanapanah, Infectiologue

Personnalité extérieure : Franck Chauvin, président du Haut Conseil de la santé publique

En tant qu'avant-propos, le Conseil scientifique tient à rappeler que dans une crise sanitaire de cette ampleur, le succès des mesures qui sont prises dépend essentiellement de l'application des consignes par chacun des citoyens. C'est une responsabilité civique individuelle majeure pour chacun d'entre nous tout au long de cette crise. Il souhaite rappeler qu'en dehors des mesures barrières qui visent à protéger les individus, il existe trois autres types de mesures pour contrôler une épidémie :

- Des mesures de distanciation sociale visant à diminuer le nombre de contacts qu'ont des individus dans une population.
- Des mesures d'exclusion visant à isoler une zone limitée pour éviter tout contact avec le virus. Ces mesures s'appliquent essentiellement pour protéger les personnes les plus fragiles.
- Des mesures de confinement. Ces mesures peuvent être individuelles visant à isoler les individus malades ou sains pour éviter la transmission du virus à la population. Le confinement peut aussi être collectif sur la base d'une zone géographique qui peut être nationale, permettant d'éviter la diffusion du virus à l'extérieur de la zone de circulation.

Devant l'échec manifeste des recommandations de distanciation sociale, le Conseil scientifique est amené à faire de nouvelles recommandations.

La situation de l'épidémie COVID-19 en France ce lundi matin 16 mars 2020 est grave et non contrôlée comme en témoigne le doublement du nombre de cas dans les dernières 72 heures. L'épidémie est généralisée avec une augmentation importante du nombre de cas touchant l'ensemble du territoire, bien que certaines régions (PACA et Sud-Ouest) paraissent moins affectées. De plus, le nombre de formes graves justifiant une prise en charge en réanimation a augmenté de façon très significatif au cours des derniers jours. Environ 450 patients sont hospitalisés en réanimation avec des zones de tension notamment dans le Grand-Est et en région parisienne.

Enfin, le comportement d'une partie des citoyens français après les deux annonces politiques faites (président de la République le 12 mars et le Premier ministre le 14 mars) sur les mesures de distanciation sociale comprenant la fermeture des bars et des lieux de vie sociale ne s'est pas suffisamment modifié. Les messages et les recommandations politiques se sont globalement accélérés mais n'ont pas assez été pris en compte dans la réalité du quotidien. Des rassemblements

de foule et autres activités sociales se sont poursuivis ce week-end à Paris et dans les grandes villes de France.

Le Conseil scientifique COVID-19 constate cet état de fait qui témoigne de la non-perception d'une partie de la population de la gravité de la situation.

Dans ce contexte, il émet les éclairages scientifiques suivants afin d'alimenter les réflexions des décideurs politiques :

1. Pour la population métropolitaine dans son ensemble, la mise en œuvre d'un confinement généralisé strict sur le modèle de l'Italie, mis en place au niveau national sur l'ensemble de la population française, avec éventuellement des mesures plus strictes dans les zones les plus touchées.

- Cette décision à l'échelle nationale a notamment pour objectif de limiter les mouvements de population.
- Cette mise en œuvre doit être prise le plus vite possible.
- Cette mesure de confinement généralisé a pour objectif de limiter de façon significative le nombre de contact de chaque individu. Une réduction d'au moins 60% des contacts est nécessaire pour endiguer la dynamique de l'épidémie comme le montrent certaines études de modélisation (1).

2. Pour les personnes les plus fragiles, le Haut conseil de la santé publique a émis samedi 14 mars 2020, des recommandations permettant d'assurer une protection maximum pour ces personnes (2). Le Conseil scientifique rappelle l'importance de ces recommandations qui doivent être d'appliquées strictement.

Ces recommandations comportent :

- des mesures d'exclusion concernant tous les établissements hébergeant des personnes à risque de forme grave de COVID-19 (hébergement de personnes âgées dépendantes, hébergement de personnes handicapées, hébergement de personnes précaires) de façon à empêcher l'intrusion du virus dans ces établissements. Le respect des consignes doit être total pour ses établissements.
- Pour les personnes fragiles non hébergées dans des établissements spécialisés, elles doivent appliquer un confinement total à domicile et notamment limiter au maximum les contacts avec des structures sanitaires ou des professionnels de santé à leur cabinet. Un contact avec les soignants doit être assuré par télé-médecine ou tout autre moyen de communication permettant un contact visuel de façon à limiter les conséquences psychologiques. Une prise en charge doit être réalisée sur la base de la solidarité de proximité ou tout autre modèle adéquat, en s'assurant de la protection sanitaire des intéressés via les mesures barrières appropriées.
- Pour les personnes précaires, le Conseil scientifique propose que des mesures spécifiques soit mises en œuvre de façon à limiter la propagation du virus et à limiter les formes graves (3).

3. Le Conseil rappelle le rôle essentiel des soignants pour la prise en charge des patients Covid-19 ainsi que ceux atteints d'autres pathologies. Tout le matériel nécessaire pour leur exercice professionnel et leur protection doit être mis à leur disposition ainsi que toutes les mesures facilitatrices pour l'exercice de leur fonction.

4. Concernant les activités professionnelles, seules doivent persister les activités strictement nécessaires à la vie de la Nation, en s'appuyant sur les plans déjà existants type PCA, entrant dans le contexte d'une crise sanitaire majeure. Toutes les autres activités doivent être réorganisées notamment sous la forme de télétravail, quand cela est possible. Il appartient à l'Etat de mettre en place les dispositions nécessaires.

5. **Un point d'attention concerne les conséquences psychiques de l'isolement que peut entraîner le confinement généralisé sur les citoyens les plus âgés, isolés et/ou en situation d'handicap (4).** Un accompagnement doit être mis en place, en s'appuyant sur le modèle du plan canicule mis en œuvre dans les mairies.
6. **Concernant la communication durant cette période de crise sanitaire, le conseil scientifique propose que les professionnels de santé se coordonnent pour identifier les messages-clefs et leurs recommandations de pratique, afin d'éviter des messages contradictoires et anxiogènes pour la population.** Le Conseil scientifique propose que les différentes sociétés savantes émettent de façon coordonnée des recommandations à visée professionnelle sur la prise en charge des patients. Il revient aux autorités sanitaires d'émettre des recommandations claires et univoques.
7. **Concernant les départements, régions et collectivités d'Outre-Mer,** des mesures spécifiques devront être prises en fonction de l'évolution de l'épidémie. Il convient de restreindre au maximum les déplacements en provenance de la métropole vers ces territoires, afin de limiter la propagation du virus au sein de ces territoires.
8. **Dans ces conditions, il semble inopportun de maintenir le second tour des élections municipales.**

Références

- (1) Anderson et al, How will country-based mitigation measures influence the course of the COVID-19 epidemic ?, The Lancet, 2020.
- (2) Haut Conseil de la Santé Publique, Avis provisoire, Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères, 14 mars 2020.
- (3) Comité national consultatif d'éthique, La contribution du CCNE à la lutte contre le COVID-19 : Enjeux éthiques face à une pandémie, 13 mars 2020.
- (4) Brook et al, The psychological impact of quarantine, The Lancet, 2020. Yang et al, Mental Health service for other adults in COVID-19, The Lancet, 2020.